

REGLEMENT

Article 1 : ORGANISATION : Le trail des Sapins est une épreuve pédestre semi nocturne en semi autonomie inscrite au calendrier des courses hors stade de l'Ardèche organisée par le Comité des Fêtes de Lalouvesc.

COURSES	DISTANCES	DÉNIVELÉS	CATÉGORIES ÉLIGIBLES	DÉPART	INSCRIPTION JUSQU'AU 7/10	INSCRIPTION APRES LE 7/10
L'Infernale	43 km	1700 mD+	espoirs à vétérans	16H00	35€	40€
La Louvetrouille	21 km	950 mD+	juniors à vétérans	17H30	20€	25€
Le val des sorcières	12 km	400 mD+	cadets à vétérans	18H00	12€	17€
Courses enfants	1 tour	enfants nés entre 2009 et 2012		16H45		
	2 tours	enfants nés en 2008 et avant		16H30		
Randonnée des sorcières	12 km			18H00	10€	15€

Les courses enfants se font sans inscription ni classements et sous la responsabilité des parents.

Article 2 INSCRIPTIONS ET DOSSARDS : Un t-shirt sera offert aux 100 premiers inscrits et sera remis le jour de la course avec les dossards. Le retrait des dossards se fera le samedi 28 octobre 2017 à partir de 13h à Lalouvesc sur présentation de votre carte d'identité. Ce dossard devra être fixé sur la poitrine avec 4 épingles à nourrice non fournies. Les randonneurs doivent obligatoirement passer au départ pour récupérer sac et bon repas. Départ obligatoire à 18h.

Les bulletins d'inscription sont à envoyer au **Comité des Fêtes de Lalouvesc Trail des Sapins le village Mairie 07520 LALOUVESC** accompagnés du règlement par chèque à l'ordre du Comité des Fêtes de Lalouvesc avec obligatoirement la photocopie de la licence ou de certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de 1 an à la date de la manifestation. Aucune inscription ne sera enregistrée en l'absence du certificat médical. Tout engagement est ferme et définitif. Il ne peut faire l'objet d'un remboursement pour quelque motif que ce soit. Pour les mineurs une autorisation des parents est nécessaire.

Le prix d'inscription (randonnée et courses) comprend le repas ardéchois à l'arrivée, les douches, le chronométrage et les ravitaillements. Pour les courses le chronométrage est assuré par Chronosphère. Les coureurs ont l'obligation de rendre la puce à l'arrivée sinon 15€ leur seront demandés.

Matériel obligatoire pour la course l'Infernale : couverture de survie, sifflet, réserve alimentaire, réserve d'eau, coupe-vent et téléphone portable. Pour la course la Louvetrouille, une réserve d'eau suffit. **Pour tous les parcours, la lampe frontale est obligatoire.**

Article 3 CATEGORIES ET RECOMPENSES : Catégories : Cadets (16-17 ans), juniors (18-19 ans), espoirs (20-22 ans), séniors (23-39 ans) et vétérans (43 ans et +). Une récompense sera attribuée aux 3 premiers scratch (3 premiers hommes et 3 premières femmes toute catégorie confondue) de chaque course. Une récompense sera offerte à chaque participant déguisé.

Article 4 SECURITE : La sécurité est assurée tout au long du parcours par un organisme spécialisé. Tout abandon doit être signalé aux organisateurs. Un numéro d'urgence sera fourni aux participants. La responsabilité de l'organisateur et des participants est couverte par la police d'assurance la SMACL référence 112745. Il est cependant fortement conseillé de souscrire une assurance personnelle couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut les exposer. L'organisateur met en place un dispositif de pointage pour votre sécurité. Une équipe de fermeture de parcours fera la voiture balai. La compétition se déroule en très grande partie sur des pistes ou chemins en milieu naturel et sur les voies routières non fermées à la circulation. Les concurrents devront impérativement respecter le code de la route en donnant priorité à tout véhicule en circulation sur le parcours.

Article 5 RAVITAILLEMENTS L'Infernale : 3 ravitaillements - La Louvetrouille : 2 ravitaillements et Le val des sorcières et la randonnée des sorcières : 1 ravitaillement.

Article 6 DROITS A L'IMAGE : Le concurrent donne à l'organisateur un pouvoir tacite pour utiliser toute photo ou image ainsi que la publication des résultats concernant l'évènement dans le cadre de la promotion.

Article 7 ANNULATION DE LA COURSE : Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler tout ou partie de la manifestation s'ils jugent que les conditions ne garantissent pas une sécurité maximale pour l'ensemble des coureurs.

Article 8 ACCEPTATION DU REGLEMENT : le concurrent accepte sans réserve le présent règlement

BULLETIN À ENVOYER À COMITÉ DES FÊTES - MAIRIE - RUE DES CEVENNES - 07520 LALOUVESC
accompagné de votre chèque à l'ordre du Comité des fêtes de Lalouvesc et de la photocopie du certificat médical ou licence (1 bulletin par coureur ou randonneur).